

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 389

présenté par

M. End, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Brigand, M. Cordier, Mme Corneloup,
M. Hetzel, M. Ray, M. Bazin et Mme Blin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--